



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES HYDRAULIQUE ET DE LA PÊCHE
Direction Générale des Forêts



A

MADAME

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTERIM DE LA CONVENTION RAMSAR
28, Rue Mauverney - CH 1196 Gland Suisse

Tunis, le 19/ 05/ 2016

Objet: Demande du retrait du Site Ramsar Ichkeul (Site N°213)
du Registre de Montreux

Madame la Secrétaire Générale,

J'ai l'honneur, par la présente, de solliciter le retrait du Site Ramsar Ichkeul (Site N° 213 localisé dans le Gouvernorat de Bizerte, Tunisie) du Registre de Montreux. Depuis l'inscription de ce site en 1995 comme « site Ramsar au nombre de ceux dont les caractéristiques écologiques ont connu, connaissent ou sont susceptibles de connaître des modifications, la Tunisie a efficacement appliqué des mesures correctrices afin de restaurer et de préserver ses caractéristiques patrimoniales. En rappel, ces mesures ont été élaborées conformément aux recommandations de la mission de suivi de 2000. Elles ont ensuite été mises en œuvre grâce à une série de projets dont notamment le Projet de Gestion des Aires Protégées (PGAP) cofinancé par la FEM et la Banque Mondiale. Les acquis des différents projets ont été consolidés et valorisés par les Ministères en charge des forêts (Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la Pêche) et de l'Environnement.

C'est ainsi un plan de gestion du site a été élaboré dans un cadre participatif et est actuellement mis en œuvre par les parties prenantes. En outre, le modèle mathématique de gestion de l'eau du lac a été actualisé tenant compte des résultats du suivi régulier instauré pour les paramètres hydrauliques et écologiques. En sus pour consolider toutes les actions passées et en cours sur le site, un agenda 21 pour le parc national a été élaboré et une structure de gestion autonome mise en place.

Tout en considérant que le suivi scientifique est une des activités fondamentales du plan de gestion, il a été procédé à un renforcement du réseau de suivi et du centre d'accueil au niveau du site d'Ichkeul, ce qui a subséquemment permis d'améliorer l'efficacité des interventions de l'équipe de gestion. Les données issues du suivi permettent d'évaluer les tendances évolutives des descripteurs (paramètres physicochimiques) et des écosystèmes (paramètres biologiques) ainsi que le degré de réussite des mesures de gestion entreprises. L'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE), en charge du dispositif de suivi scientifique, publie régulièrement des rapports annuels disponibles sur internet.

L'état écologique du site se trouve ainsi nettement amélioré, ce qui justifie à notre sens son retrait du registre de Montreux, comme c'était le cas de son retrait en 2006 de la liste du patrimoine mondial en péril.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'assurance de ma haute considération.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FORÊTS
des Forêts

HABIB ABID